

LES POLITIQUES EDUCATIVES DANS LES CHAMPS DU SPORT ET DE LA JEUNESSE

MARTINIQUE - 2023



Etat des lieux et perspectives

EDITO

Dans les champs péri et extrascolaires, ce sont près de 75 000 enfants de 3 à 17 ans qui fréquentent régulièrement les Accueils Collectifs de Mineurs en Martinique. Ces 2 temps portent un ensemble de valeurs et de principes qui conduisent l'enfant et le jeune vers l'autonomie en l'aidant à se construire par le jeu, les échanges, la diversité des publics et la découverte d'activités variées. Ils sont complémentaires du temps scolaire en prenant bien en compte l'unicité de l'enfant et du jeune. A ce titre, la continuité éducative entre les 3 temps de l'enfant a été un objectif partagé très précocement avec l'ensemble des acteurs et des financeurs du territoire.

Ainsi, l'actuel Plan Mercredi bénéficie du travail engagé antérieurement autour de la pertinence et de la qualité des activités proposées par les collectivités. C'est pourquoi la Martinique affiche un taux très important de collectivités engagées dans la démarche PEDT.

L'acquisition des savoirs sportifs fondamentaux, elle, poursuit son intégration dans le temps scolaire. Ainsi, le Savoir Nager pour les 4 -11 ans constitue une priorité locale forte compte tenu de notre insularité. Elle vient compléter un apprentissage scolaire parfois difficile à déployer du fait d'un faible nombre de piscines et de plans d'eau agréés. Enfin concernant le Savoir Rouler à Vélo (SRAV), le démarrage a été timide mais des progrès significatifs ont été réalisés cette année avec la mise en place d'un Comité de Pilotage académique et la formation et la certification de nouveaux éducateurs sportifs en cyclisme.

Nous avons, par cette étude, souhaité établir un état des lieux des politiques éducatives déployées en Martinique, et surtout, partager les bonnes pratiques relevées au bénéfice de tous, et particulièrement, des enfants et des jeunes martiniquais.

Alain Chevalier
Délégué régional
DRAJES Martinique



Directeur de publication

Alain Chevalier

Réalisation de l'étude / Rédaction

Véronique Flamand - Céline Pellet

Création graphique / Mise en page

Céline Pellet



SOMMAIRE

1. Méthodologie

2. Objectifs de l'étude

3. Les Politiques éducatives

- Accompagnement éducatif et sportif
- Contrat d'Accompagnement à la Scolarité
- Projet Educatif Territorial / Plan Mercredi
- Cités éducatives
- Vacances apprenantes
- Génération 2024
- Savoir nager
- Savoir rouler à vélo
- Sections Sportives Scolaires

4. Les bonnes pratiques

- Entrée Territoriale
- Entrée par les Savoirs Fondamentaux

1. MÉTHODOLOGIE

ETAT DES LIEUX

Il nous a paru nécessaire dans un premier temps de dresser un état des lieux des politiques éducatives menées depuis 15 ans Martinique : quels dispositifs, quelles réussites, quels financements, quels élèves, quels temps de l'enfant, ... ? Celui-ci permettra de poser un certain nombre d'éléments chiffrés et factuels, et d'échanger avec nos collègues de l'Education Nationale sur la pertinence du maintien, du développement ou de l'abandon de certaines politiques éducatives en posant des indicateurs partagés avec eux, la CAF et les collectivités.

Pour l'établir, nous nous appuierons sur les données mobilisables au sein des différents services (DRAJES / Education Nationale - DASEN, CPD d'EPS, IPR d'EPS, référents EN / CAF) et des collectivités : bases de données anonymisées, tableaux financiers, informations détaillées sur les dispositifs, rapports d'activité, ... Nous interpellerez nos différents correspondants pour les récupérer et les traiter, si nécessaire avec leur soutien.

ANALYSE DES PRATIQUES

Le morcellement des prérogatives des partenaires et la succession ou juxtaposition de politiques éducatives sur le territoire rendent difficiles une lecture de ce qui est fait. Cela est d'autant plus vrai dans une approche qualitative. C'est pour cette raison que nous compléterons ce recueil de données par des questionnaires adressés notamment au mouvement sportif et socio-culturel dans le cadre de la continuité éducative. Enfin, des entretiens avec les collectivités territoriales apporteront des informations, des anecdotes, des illustrations, pour ancrer l'étude dans le territoire.

Cette démarche qualitative nous permettra de faire émerger les expériences ayant permis une pérennisation du dispositif sur le territoire et leurs facteurs de réussite.

COMITÉ DE PILOTAGE

Pour mener à bien cette étude, nous nous sommes appuyés sur un Comité de Pilotage constitué de :

- 5 représentants des services de l'Etat (4 DRAJES, 1 DAC),
- 5 représentants du Rectorat,
- 1 représentant de la CAF en charge des Politiques Educatives,
- 2 représentants du CTOSMa, représentant du mouvement sportif,
- 1 représentant des Fédérations Sportives Scolaires (UNSS),
- 2 acteurs du monde socio-culturel,
- 1 représentant de l'association de gestion du CERFASSO.

Le COPIL sera réuni deux fois entre mars 2022 et février 2023. Il a eu pour rôle :

- de valider la méthodologie et les modalités de collecte,
- d'échanger sur la pertinence des données remontées du territoire et sur l'analyse apportée.

Deux Comités Techniques thématiques ont été mis en place pour alimenter les réflexions notamment sur la partie qualitative de l'étude. Les personnes ou institutions associées l'ont été sur proposition des membres du COPIL et sur volontariat.

2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Apporter une lisibilité sur les objectifs d'une politique éducative dans les champs du sport et de la jeunesse

Présenter les atouts, les freins et les contraintes d'une politique "passerelle"

Présenter les résultats significatifs en terme de réussite sur le territoire pour partager les bonnes pratiques

Favoriser les échanges et impulser des dynamiques d'action entre les acteurs pendant le temps du projet, et après

Qu'est-ce qu'une Politique éducative ?

Ses objectifs :

- Garantir la continuité, la complémentarité et la cohérence de l'offre éducative au regard des besoins du territoire ;
- Développer l'accessibilité à l'offre de loisirs en rapport avec les capacités territoriales ;
- Stabiliser le cadre d'action de l'ensemble des partenaires et les moyens à mobiliser pour ce faire

Il s'agit d'opérer un maillage entre les acteurs institutionnels et ceux de la société civile. Il se fait à l'initiative de l'Etat et des Collectivités Territoriales et met en présence le monde du Sport et de la Jeunesse et de l'Education Populaire, et celui des institutions étatiques (Education Nationale, Caisse d'Allocations Familiales, Collectivités Territoriales, ...).

La Politique Educative intervient sur l'ensemble du temps de l'enfant pour créer du lien entre : **le Scolaire / le Périscolaire / l'Extrascolaire.**

Elle favorise une continuité éducative tout au long du parcours de l'enfant et du jeune.

Depuis une quarantaine d'années, des dispositifs pensés pour aménager les différents temps de l'enfant se succèdent avec des mises en œuvre territoriales plus ou moins réussies, adaptées et durables. Le champ d'intervention de ces politiques éducatives, les acteurs engagés et les financements dédiés restent très dépendants des cadres posés par les instructions nationales.

Pour autant, des impondérables semblent émerger et nous permettent de poser dès à présent les caractéristiques sur lesquelles seront analysées les Politiques Educatives mises en œuvre depuis 15 ans en Martinique :

- un ancrage dans le local de plus en plus fort (territorialisation des politiques nationales),
- une association progressive des Politiques Educatives avec d'autres politique traitant des problématiques sociales ou de sécurité,
- une augmentation du nombre d'acteurs considérés comme des "partenaires éducatifs".

MOTS CLÉS

POLITIQUE EDUCATIVE

- au singulier ou au pluriel
- dispositif(s)
- choix politiques
- objectifs / lignes de force
- durée / échéance
- éducation partagée
- territorialisation de l'action publique éducative
- financement
- enjeux éducatifs

CONTINUITE EDUCATIVE

- cohérence
- lien
- partenaires
- coordination
- public
- projets partagés

STRATEGIE LOCALE

- état des lieux
- anticipation
- besoins
- décentralisation
- adaptation territoriale
- compétences mutualisées
- territoires carencés

COORDINATION TERRITORIALE

- partenaires
- mise en place
- centralisation des décisions
- moyens humains et financiers
- instance de pilotage
- concertation

JEUNESSE / EDUCATION POPULAIRE / SPORT

- partenaires associatifs
- publics enfants, jeunes
- éducation formelle et informelle
- valeurs, savoirs, citoyenneté, vivre ensemble, ...
- continuité de l'éducation tout au long de la vie
- démocratisation de l'enseignement
- moyens d'action diversifiés
- finalités partagées

Sur les aspects de mise en œuvre, les politiques éducatives locales nécessitent de travailler davantage en transversalité et en réseau auprès d'acteurs et de partenaires multiples. La continuité éducative, pour qu'elle soit opérationnelle, doit pouvoir s'appuyer sur des stratégies locales coordonnées. La fonction de coordination territoriale tend à se renforcer au sein des collectivités pour la prise en charge de territoires plus importants, de dispositifs plus complexes, en responsabilité d'équipes mutualisées.

Cette coordination se décline selon trois niveaux :

- la coordination stratégique de mise en œuvre de la politique éducative ;
- la coordination des dispositifs éducatifs (contrats enfance jeunesse, programmes de réussite éducative...) ;
- la coordination des équipes pédagogiques.

Le champ de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport intègre des partenaires non étatiques et non institutionnels, issus de la société civile. C'est ainsi que depuis une quarantaine d'années ils sont associés aux moyens des collectivités et de l'Etat pour mettre en œuvre les Politiques Educatives.

Quels constats ? Quelles réflexions ?

L'étude portée par la DRAJES Martinique ne peut être menée de manière approfondie qu'à condition de pouvoir partager un **état des lieux sur les Politiques Educatives** mises en œuvre sur le territoire. La définition de la thématique a mis en évidence la pluralité des acteurs concernés et des dispositifs mobilisés. Il s'agit donc dans un premier temps de réunir l'ensemble des données existantes sur le territoire, aujourd'hui dans les mains des principaux prescripteurs et porteurs de projets. Cette première étape apportera une lisibilité sur l'application de ces politiques publiques sur les 20 dernières années.

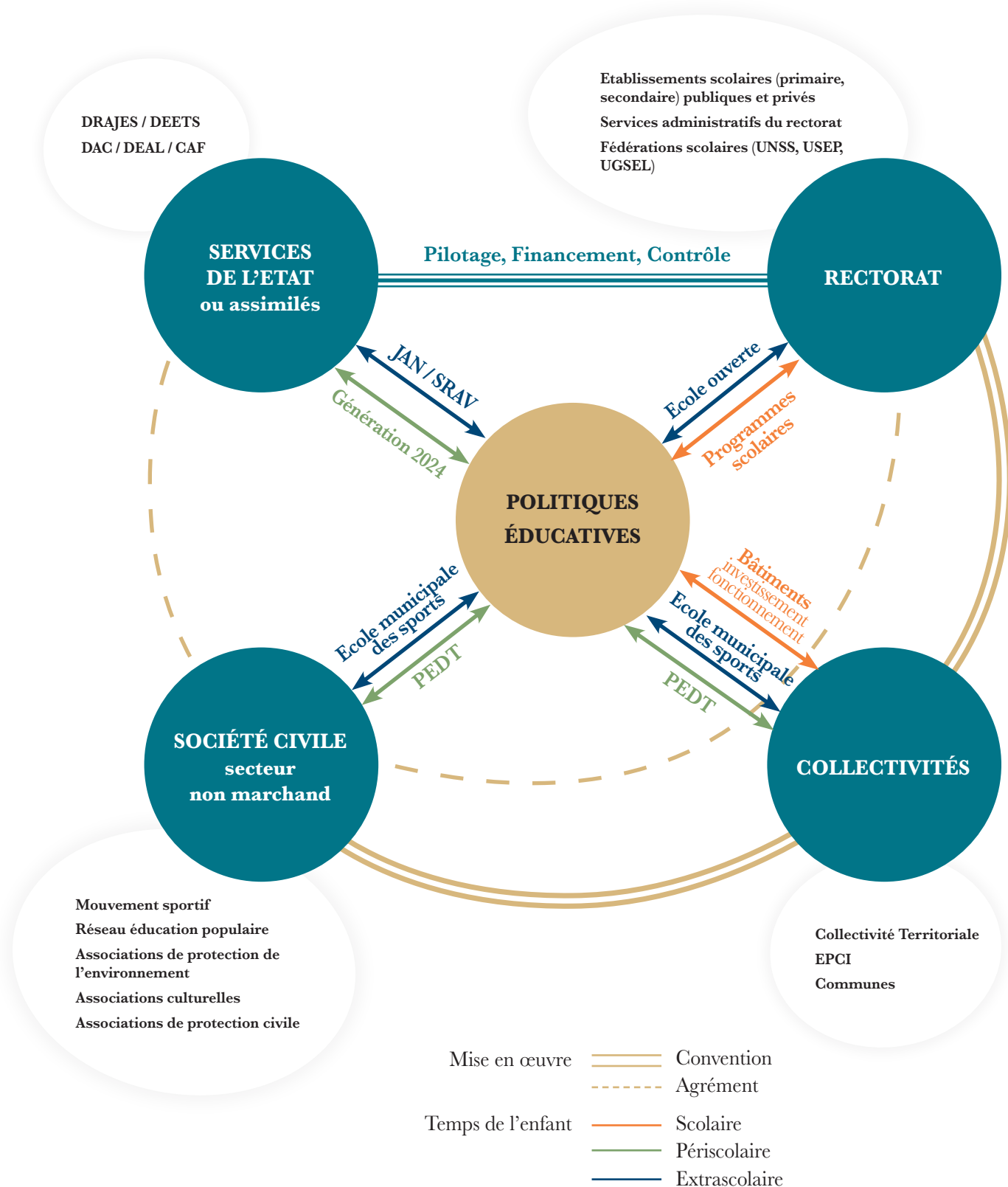
Cet état des lieux associé à des réunions partenariales permettra de faire émerger les modalités utilisées pour la concrétisation de ces politiques visant la continuité éducative. De fait, nous pensons **observer des "bonnes pratiques"** qui ont favorisé la réalisation des actions, leur développement et leur pérennité sur le territoire concerné. Celles-ci seront analysées afin d'être modélisées pour les rendre disponibles et applicables :

- *définir les freins et les contraintes à la mise en œuvre,*
- *faire émerger les modalités favorables à leur développement,*
- *pointer les facteurs de la pérennisation des politiques éducatives sur les territoires.*

Cette concertation menée dans le cadre de l'étude a également l'objectif de **soutenir les dynamiques** déjà existantes au sein des collectivités et de **constituer un réseau** de partenaires impliqués tant au niveau de la stratégie que de la coordination. La complémentarité et la mutualisation de leurs approches doivent être le terreau des projets émergents.

3. LES POLITIQUES EDUCATIVES

Schéma d'articulation Territoriale



Un glissement des dispositifs sur les 3 temps de l'enfant

On observe depuis 5 ans une évolution du périmètre des politiques publiques tendant à investir les 3 temps de l'enfant et à mobiliser l'ensemble des acteurs et des financeurs. Tous les nouveaux dispositifs prévoient la possibilité de leur mise en oeuvre sur deux temps très éloignés qui sont le temps scolaire et le temps extrascolaire. En effet, précédemment, il était plus fréquent que les activités du temps scolaire soient déployées sur le temps périscolaire, mais elles n'allaient pas au-delà.

ex : le Savoir nager prévoit du temps d'apprentissage dans le cadre scolaire (classe bleue) aussi bien que sur les temps péri et extrascolaires (j'apprends à nager / aisance aquatique).

Il existe une véritable incitation à tisser des liens entre le monde de l'éducation nationale et celui de la société civile au travers de conventions qui favorisent la continuité éducative.

ex : les sections sportives des collèges sont adossées à une convention avec un club / une ligue.

MISES EN OEUVRE À L'ÉCOLE OU DANS LES SERVICES MUNICIPAUX DES SPORTS *essentiellement sur le temps scolaire et périscolaire*

- Génération 2024
- Savoir nager
- Savoir rouler
- Été culturel
- Quartiers d'été
- OVVV

- Sport scolaire (EPS et AS)
- Sections sportives
- PEDT
- Plan mercredi
- CLAS Contrat local d'accompagnement à la scolarité

DISPOSITIFS PASSERELLES

- 30mn d'activités par jour
- 2S2C
- Semaine olympique / classes olympiques
- Classes bleues
- Cités éducatives
- Ecole ouverte
- Colos apprenantes

MISES EN OEUVRE PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE *essentiellement sur le temps périscolaire et extrascolaire*



Accompagnement Educatif

L'Accompagnement Educatif est la possibilité offerte aux élèves qui le souhaitent de rester en milieu scolaire après les cours afin de bénéficier d'une aide aux devoirs et aux leçons ou d'exercer des activités sportives, culturelles ou artistiques. Sa déclinaison dans le champ sportif est dénommée AES.

Il s'agit d'un dispositif à destination des élèves scolarisés dans tous les collèges et dans les écoles primaires de l'éducation prioritaire, lors des temps périscolaires. Mise en place en 2007, cette politique publique a été **arrêtée en 2012**.

Les trois domaines (aide aux devoirs et aux leçons, pratique sportive, pratique artistique et culturelle) sont proposés ; la part respective de chacun d'entre eux peut varier au cours de la semaine et pendant l'année, selon les formules adaptées à l'établissement.

FONDAMENTAUX

Ce dispositif contribue à l'égalité des chances entre tous les élèves toute au long de l'année. Il assure en toute équité et à chaque élève, quel que soit son milieu familial, l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture, conditions nécessaires au bon déroulement de sa scolarité.

- donner aux jeunes repérés et volontaires, le moyen de découvrir de nouvelles formes d'activités, de bénéficier de moments d'apprentissages différents et adaptés,
- favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement,
- permettre de développer leur personnalité et leur créativité,
- favoriser leur socialisation,
- lutter contre le désœuvrement et les différentes formes de déviances,
- développer l'accès à la pratique sportive dans ses diverses composantes.....

PARTENAIRES

Services de l'Etat

Etablissements scolaires

Collectivités

Associations

DÉCLINAISONS / MOTS CLÉS

Convention de partenariat avec des associations • Thématiques variées : langues vivantes, activités culturelles, artistiques et scientifiques, pratique sportive

Maternelle
Elémentaire
Secondaire
Supérieur

Public

Scolaire
Périscolaire
Extrascolaire

Temps de l'enfant



L'Accompagnement Educatif et Sportif (AES) a très bien fonctionné dans le champ sportif en Martinique pendant la durée de sa mise en œuvre. Pour cette raison, lors de l'arrêt des crédits nationaux, la commission territoriale CNDS avait fait le choix de préempter une enveloppe territoriale équivalente à cet effet 2 ans de plus.

MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE / SPORT

Année scolaire 2009-2010

Educateurs

- 65 éducateurs ont encadré 167 modules
 - 17% de femmes
 - 1 éducateur femme encadrait en moyenne 2.2 modules
 - 1 éducateur homme encadrait en moyenne 2.63 modules
- Cela varie de 0,5 à 10 modules encadrés



Associations sportives et Etablissements scolaires

- 64 associations sportives ont proposé cet accompagnement auprès de :
 - 36 collèges sur 49 existants en Martinique, soit 73% des collèges
 - 3.8 modules en moyenne par collège
 - 17 écoles primaires de l'éducation prioritaire sur 85 existantes en Martinique, soit 20% des écoles. 2.1 modules en moyenne par école primaire.
- Les établissements étaient répartis sur 6 communes (environ 1 commune sur 5) pour les écoles primaires et 18 communes pour les collèges (1 commune sur 2).

Groupe d'activités

	Taux de représentativité	Répartition par nombre de module
Activités de plein air	18 %	13 %
Sports collectifs	21 %	26 %
Sports de combat	18 %	22 %
Sports duels	18 %	23 %
Sports individuels	25 %	16 %

BONNES PRATIQUES

- **Financement direct de l'association employeur pour :**
 - soutenir l'emploi de l'éducateur sportif concerné
 - favoriser la passerelle entre l'établissement scolaire et le club pour faciliter la continuité sur les temps périscolaires ou extrascolaires
- **Modalités de mise en œuvre du dispositif très pragmatiques :** proximité des équipements sportifs, encadrement par les professionnels des associations du secteur ou des enseignants d'EPS de l'établissement

*Expérience du dispositif dans le domaine du sport à mettre au bénéfice de Politiques Educatives similaires actuelles ou à venir.
Exemple : 2h supplémentaires de sport au collège.*

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est un dispositif financé par la CAF. Il s'agit d'un accompagnement hors temps scolaire à destination de tous les enfants scolarisés, du CP au lycée pour qui l'environnement familial et social ne permet pas de s'épanouir et réussir à l'école. L'accompagnement est gratuit et accessible à tous. Une priorité est accordée aux publics en difficultés (échec scolaire, jeunes défavorisés socialement, non francophones) et lors de moments charnières du parcours scolaire (cycles des apprentissages, passage dans le secondaire, orientation en 3e, accès en classe de seconde, ...).

FONDAMENTAUX

Les actions menées dans le cadre du CLAS ont lieu hors du temps scolaire et proposent deux actions en parallèle :

- Aide aux devoirs directement liée au travail scolaire (organisation du temps, apports méthodologiques, reprise de notions non assimilées, ...)
- Projets culturels ou sportifs permettant un apport de connaissances nécessaires à la réussite scolaire des enfants.

La participation des enfants est volontaires. Les parents sont impliqués et doivent être associés aux actions dans un souci de faciliter la compréhension du système scolaire et leur permettre ainsi une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

L'orientation des enfants se fait en accord avec les parents en lien avec les enseignants. D'autres partenaires peuvent participer à l'orientation des enfants : travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs dans le cadre de dispositifs plus larges (PEDT par exemple).

Les projets sont pris en charges par des structures qui oeuvrent avec les jeunes : centre sociaux, accueils des jeunes, associations sportives et culturelles, tiers-lieux, ...

PARTENAIRES

CAF

Préfecture

Services de l'Etat

Rectorat

Etablissements scolaires

Associations

DÉCLINAISONS / MOTS CLÉS

Continuité de l'acte éducatif - Cohérence activités scolaires / actions accompagnement

Collaboration avec les familles - Comité opérationnel



Un financement complémentaire sous forme de bonus collectif peut être attribué, sur proposition de la Caf, sur les volets enfants et parents du référentiel des Clas :

- *Bonus "enfants" : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs ;*
- *Bonus "parents" : renforcement de l'action en matière de soutien à la parentalité.*

Maternelle
Elémentaire
Secondaire
Supérieur

Public

Scolaire
Périscolaire
Extrascolaire

Temps de
l'enfant

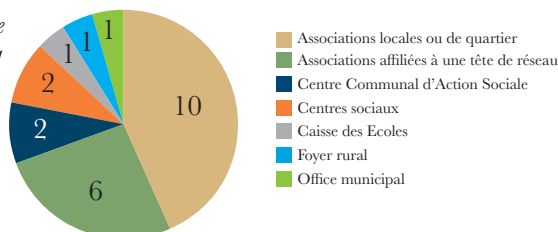
MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

Porteurs de projets

Le comité opérationnel du CLAS a agréé :

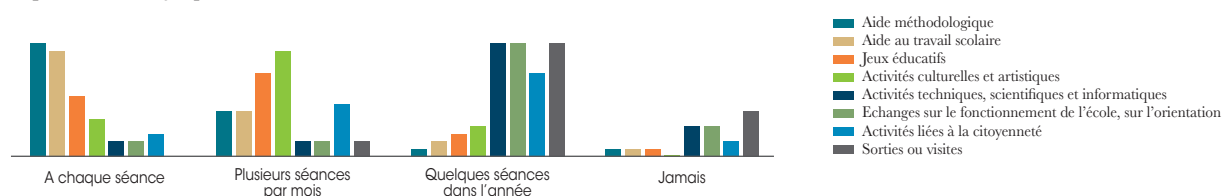
- 19 structures pour 2018/2019 - 24 pour 2020/2021 - 23 pour 2020/2021

Répartition par type de structure
en 2020/2021



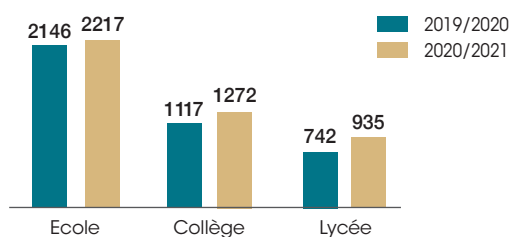
- 80 actions qui correspondent à l'accompagnement de 4108 enfants et jeunes

Répartition de la fréquence des activités en 2020/2021

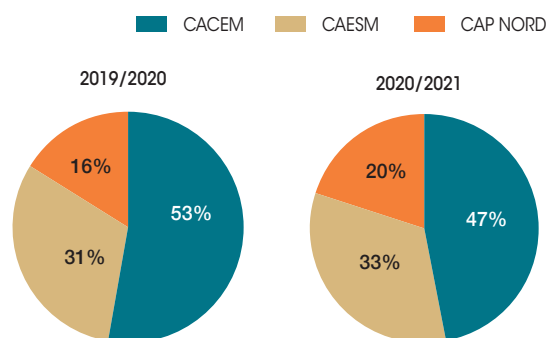


Bénéficiaires

Evolution de la répartition des bénéficiaires par niveau



Répartition du CLAS par EPCI



BONNES PRATIQUES

- LA DAC accompagne les associations porteuses dès la conception du projet afin d'apporter leur expertise sur ce sujet et de les orienter vers leur réseau d'artistes professionnels. Cela permet de présenter des projets culturels de qualité.
- La coordination issue des travaux du Comité Opérationnel du CLAS est essentielle pour permettre le développement d'actions complémentaires non concurrentielles et lisibles pour les familles.
- La qualité de la liaison entre le temps scolaire et les accompagnements proposés garantit l'efficacité des actions menant à la réussite scolaire : espaces partagés ou très proches, continuité du discours et des attendus, ...

Projet Educatif Territorial

Le PEdT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être.

FONDAMENTAUX

Le PEdT est à l'initiative des communes. Il est une réponse concertée aux besoins de prise en charge des enfants sur le temps périscolaire.

Il a pour objectifs :

- Organiser une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école ;
- Formaliser l'ensemble des collaborations dans un même document pour établir les partenariats avec les acteurs associatifs et mobiliser les financements ;

Il bénéficie d'un cadre réglementaire adapté pour les Accueils Collectifs de Mineurs, avec un taux d'encadrement plus souple et la possibilité d'inclure des intervenants ponctuels.

Le comité de pilotage est obligatoirement institué par la commune et inclut l'ensemble des acteurs, notamment les représentants des familles.

PARTENAIRES

Rectorat

Etablissements scolaires

Collectivités

CAF

Associations

DÉCLINAISONS / MOTS CLÉS

Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Convention Comité de Pilotage

Culturelles Sportives Artistiques Plastiques Manuelles

Maternelle
Elémentaire
Secondaire
Supérieur

Public

Scolaire
Périscolaire
Extrascolaire

Temps de l'enfant



La démarche de projet mobilisée pour la mise en place d'un PEdT, quand elle est déployée dans une logique intercommunale, peut favoriser les coopérations entre communes pour trouver des solutions aux manques de locaux, d'équipements ou de personnel qualifié.

Plan Mercredi

Le Plan mercredi constitue une nouvelle étape dans les politiques éducatives locales, en permettant l'adaptation du Projet Educatif Territorial aux nouvelles organisations du temps scolaire. Il met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État, en partenariat avec les Caf, accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

FONDAMENTAUX

Une ambition éducative pour tous les enfants lors des accueils de loisirs du mercredi :

- Offrir aux enfants des activités culturelles, sportives et liées à l'environnement dans le prolongement du temps scolaire;
- Mise à disposition de ressources pédagogiques élaborées avec les partenaires associatifs dans les domaines de la culture, de la nature et du sport ;
- Création d'un label Plan mercredi qui permet une valorisation de l'offre éducative ;

La constitution d'un Groupe d'Appui Départemental (GAD) favorise un accompagnement de proximité par les services de l'Etat (DSDEN, DRAJES) et la CAF.

Le Plan Mercredi doit être inscrit dans le cadre d'un PEDT afin de maintenir une cohérence éducative avec des activités périscolaires et extrascolaires.

L'augmentation et l'élargissement des aides de l'Etat et de la CAF permettent de soutenir la rénovation, de l'aménagement ou du fonctionnement.

PARTENAIRES

Rectorat

Etablissements scolaires

Collectivités

CAF

Associations

DÉCLINAISONS / MOTS CLÉS

Charte Qualité Plan mercredi



Label Plan mercredi



Majoration de la bonification Plan mercredi dans les territoires prioritaires pour solvabiliser l'heure d'accueil dans ces territoires.

Public

Maternelle

Elémentaire

Secondaire

Supérieur

Temps de l'enfant

Scolaire

Périscolaire

Extrascolaire

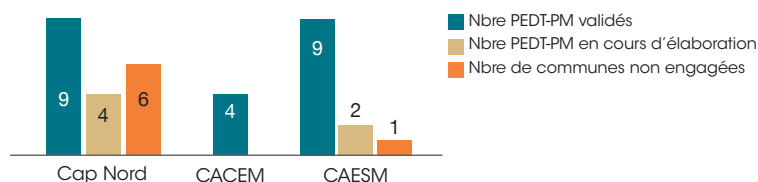
MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

Photographie Septembre 2022 - PEDT / Plan Mercredi

Validation des Projets - 27 communes sur 34

- 21 Plans Mercredi validés par le GAD
- 6 Plan Mercredi en cours d'élaboration

Répartition par EPCI



Conventions Territoriales Globales (CAF) et Plans Mercredi

	Signés	Plans Mercredi		Total
		En cours	A réaliser	
CTG signées	18	3	3	24
CTG en cours	2	2	-	4
CTG à réaliser	1	1	4	6
Total	21	6	7	34

DISPOSITIFS INCLUS DANS LES PLANS MERCREDI

Accueil Langues

- 7 dossiers de candidature dont 6 ont obtenu un avis favorable
- mise en place effective dans 3 communes
- financement CAF, conseils et formation des intervenants par le Rectorat

EPS

30 minutes d'activité physique par jour

Information aux collectivités et co-élaboration d'une fiche d'inscription
 97 écoles sur les 218 écoles publiques ont répondu à l'Appel à Manifestation
 d'Intérêt pour l'année scolaire 2021/2022 soit 44,5%
 (résultat proche de la cible initiale à atteindre de 50%)

Savoir Rouler à Vélo / Savoir Nager (dispositifs analysés en pages 26 et 27)

BONNES PRATIQUES

Objectifs et motivations partagées

- Par les membres du GAD : co-construction très fluide
- Par les interlocuteurs au sein des Communes : travail global autour des temps de l'enfant
- Entre les membres de l'équipe pédagogique : travail collaboratif de réflexion dans l'élaboration du projet pédagogique entre les directeurs/trices et avec les équipes d'animateurs.

Collaboration effective

- Au niveau des partenaires du GAD et des acteurs institutionnels associés :
 - implication des différentes Missions du Rectorat (Langues, EPS, Sciences) et des IEN
 - intégration concertée des dispositifs propres à chaque partenaire
- Au niveau de la Commune : organisation structurée par des réunions régulières et des rôles clairement définis.

Financements actés

Intégration du Plan Mercredi dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (entre la CAF Martinique et la CNAF) et dans sa déclinaison locale entre la CAF et les Communes (Convention Territoriale Globale) : programmation et financement du plan d'actions de la commune pour accompagner les familles, les jeunes et les enfants.

- fonctionnement : financements forfaitaires et spécifiques en faveur de la commune
- professionnalisation : financements spécifiques pour des projets de formation des animateurs
- équipements : financements spécifiques pour des projets de rénovation, de construction ou d'achat de matériel.

Proximité du terrain

- Travail de soutien et de suivi effectif des membres du GAD auprès des collectivités
- Projet éducatif construit par le Comité de Pilotage et les équipes pédagogiques :
 - au plus près des besoins de la population et du territoire
 - en optimisant l'existant notamment en s'appuyant sur la polyvalence des encadrants ou leurs compétences spécifiques

Professionnalisation des acteurs

Formation des encadrants par l'acquisition d'un CQP animateur périscolaire (pour les animateurs) et d'un BPJEPS Loisir Tout Public (pour les directeurs-trices).

Intégration réelle des familles dans le projet éducatif

- Prise en compte concrète du rythme de l'enfant : organisation de l'articulation des activités
- Echanges avec les parents : communication sur les réseaux, cahier de liaison, présence acceptée pendant l'activité
- Inclusion des enfants en situation de handicap : formation des animateurs, renforcement de l'encadrement, interventions de professionnels spécialisés (éducateurs sportifs)



Cités Éducatives

Les cités éducatives permettent une mobilisation de tous les acteurs de la communauté éducative – État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges... – autour de l'école pour améliorer les conditions d'éducation dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Il ne s'agit pas d'un dispositif supplémentaire mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

FONDAMENTAUX

L'objectif des Cités éducatives est de faire de l'éducation une priorité partagée pour la réussite des enfants et des jeunes concernés des quartiers défavorisés. Trois champs clés sont identifiés :

- Conforter le rôle de l'école et la réussite scolaire (mixité, bien-être, suivi, ambition, coopération, ...)
- Assurer la continuité éducative dans le temps périscolaire et extrascolaire (scolarisation précoce, parentalité, santé-hygiène, lutte contre le décrochage, éducation artistique, culturelle, sportive, ...)
- Ouvrir le champ des possibles en impliquant des établissements culturels, des entreprises, le numérique, les déplacements, ...
Elargir les horizons pour que les enfants puissent se projeter en dehors de leur quartier (ouverture professionnelle, insertion, mobilité, numérique, ...).

PARTENAIRES

Services de l'Etat

Collectivités

CAF

Etablissements scolaires

Associations

Secteur marchand

Le financement conjoint du Ministère en charge de la ville, du Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports ("Fonds de la cité éducative"), et d'autres Ministères selon les projets, permet de soutenir la collectivité et les collèges chefs de file de chaque territoire.

Une ingénierie renforcée est proposée au principal du collège. La nomination d'un chef de projet opérationnel au niveau du rectorat offre un soutien supplémentaire aux acteurs.

DÉCLINAISONS / MOTS CLÉS

Politique de la ville  Parcours éducatif individuel

Label d'excellence



126 cités éducatives en France.

1 en Martinique sur la commune de Fort-de-France. Ses priorités sont :

- 1- Garantir un parcours de formation pour tous les jeunes jusqu'à 25 ans
- 2- Garantir l'accès à un programme péri et extra-scolaire de qualité et financièrement accessible pour chaque élève
- 3- Améliorer le pourcentage d'élèves maîtrisant les compétences du socle commun de 50 à 80%
- 4- Faire de la Cité Éducative un territoire exemplaire en matière de santé pour ses jeunes

Maternelle
Elémentaire
Secondaire
Supérieur
Public

Scolaire
Périscolaire
Extrascolaire
Temps de l'enfant

MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

1 Cité Educative a été labellisée en Martinique.

- **Commune :** Fort de France
- **Population :** 82 502 habitants
- **Quartiers concernés :**
Quartiers ouest : 8 quartiers distincts
- **Collèges et écoles concernés :**
 - 1 collège en REP+, collège chef de file ;
 - 2 écoles maternelles, 2 écoles élémentaires,
 - 3 écoles primaires en REP+ ;
 - +
 - 2 établissements rattachés dans une logique de territoire
 - 2 écoles maternelles rattachées : Haut du port et Libellule
- **Population QPV de la cité :**
11 300 habitants
- **Taux de pauvreté de l'agglomération et taux de pauvreté du QPV :**
26,5% de la population de l'agglomération et 48,9% de la population du QPV
- **Public cible :** 0 - 25 ans
- **Elèves :** 1 500 élèves



OBJECTIFS

1 - Garantir un parcours de formation pour tous les jeunes jusqu'à 25 ans

2 - Proposer à chaque élève l'accès à un programme et extra scolaire de qualité et financièrement accessible

3 - Améliorer le pourcentage d'élèves maîtrisant les compétences du socle commun de 50% à 80%

4 - Faire de la Cité éducative un territoire exemplaire en matière de santé

THÉMATIQUES

- | | |
|---|--------------------------------------|
| • <i>Addictions et conduites à risque</i> | • <i>Petite Enfance</i> |
| • <i>Citoyenneté et Esprit critique</i> | • <i>Protection de l'enfance</i> |
| • <i>Culture</i> | • <i>Relations avec les familles</i> |
| • <i>Décrochage et formation obligatoire</i> | • <i>Renouvellement urbain</i> |
| • <i>Insertion professionnelle</i> | • <i>Santé</i> |
| • <i>Langues, langages, illettrisme Numérique</i> | • <i>Sécurité et Climat scolaire</i> |
| | • <i>Sport</i> |

BONNES PRATIQUES

- Mise en place d'un Comité de Pilotage et un Comité Opérationnel associant les différents partenaires institutionnels : référents de la municipalité, de la préfecture, de l'Académie, principaux des établissements ou représentants, IEN ou représentants.
- Volonté des différents partenaires de placer la Cité Educatives en synergie avec les autres plans (territoriaux et locaux) ainsi qu'avec le Contrat de ville et les différentes démarches impulsées par la municipalités.

Vacances apprenantes

Les vacances apprenantes ont pour objectifs d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professeurs et des acteurs de l'éducation populaire sur le temps extrascolaire.

FONDAMENTAUX

Répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs. Initié suite à la période de confinement, les Vacances apprenantes se déclinent à travers plusieurs dispositifs répondants aux objectifs :

- Réviser les connaissances en profitant d'activités variées (excursions, activités sportives, ..) ;
- Consolider les acquis fondamentaux par le biais de "Stages de réussite" ;
- Participer à des "Colonies de vacances apprenantes" labellisées par l'Etat, offrant des activités ludiques et pédagogiques pour renforcer savoirs et compétences dans la perspective de la rentrée prochaine.

PARTENAIRES

Services de l'Etat

CAF

Etablissements scolaires

Collectivités

Associations

DÉCLINAISONS / MOTS CLÉS

Ecole ouverte ▼ Colos apprenantes ▼ Ecole ouverte buissonnière

Mon patrimoine à vélo ▼ Quartiers d'été ▼ Eté culturel

Stages de réussite ▼ L'été du pro



Les Vacances apprenantes se déclinent :

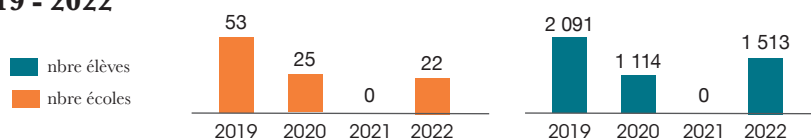
• en **"Quartiers d'été"**, action en direction des jeunes des quartiers prioritaires de la ville afin de leur proposer un temps de respiration pendant l'été (divertissements, découverte, apprentissages), au sein même des quartiers ou en dehors. Le cofinancement est assuré par le Ministère chargé de la Politique de la Ville

• en **"Eté Culturel"**, pour développer des manifestations dans tous les domaines culturels mobilisant artistes et professionnels de la culture et permettre aux habitants, notamment les plus éloignés et les plus fragiles, de participer à des ateliers, des rencontres, des spectacles, des visites... Sa mise en place est soutenue financièrement par le Ministère de la Culture.

MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

Ecole ouverte

Evolution 1^{er} degré 2019 - 2022



Focus 2022

47 dossiers Ecole Ouverte dans le cadre des Vacances apprenantes ont été retenus par le COPIL

Premier Degré

22 projets retenus dont 21 dossiers en Education Prioritaire
1 513 élèves pouvaient être accueillis, répartis comme suit

REP+	REP	HEP
466	831	216

Second Degré

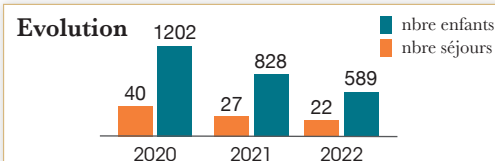
25 projets retenus - 5 494 élèves pouvaient être accueillis

REP+	REP	HEP
1285	1766	2062

Colos apprenantes

En 2020 10 organisateurs labellisés en Martinique

- 44 séjours ont été organisés
- 1202 enfants ont participé dont 720 issus des Quartiers Prioritaires de la Ville ou de Zones Rurales
- 43 structures d'accueil dont 35 associations et 8 communes
- 8 en QPV et 8 en Zone rurale



En 2021 8 organisateurs labellisés en Martinique

- 27 séjours ont été organisés
- 828 enfants ont participé dont 243 issus des Quartiers Prioritaires de la Ville et 38 de Zones Rurales
- 515 enfants de 6-12 ans / 313 enfants de 13-17 ans
- 20 structures d'accueil dont 8 associations et 12 communes
- 4 projets artistiques financés par la DAC

THÉMATIQUES

Théâtre
Patrimoine culturel
Activités aquatiques
Ecologie / Développement durable
Education aux médias
Cinéma
Sport

BONNES PRATIQUES

- Les Colos apprenantes ont permis d'apporter une cohérence dans les propositions d'activités des ACM grâce à une démarche de réflexion en amont autour des apprentissages et de la construction de l'autonomie.
- Les encadrants étant des professionnels, il a été possible de proposer des activités de qualité et d'ouvrir le champs des possibles
- L'implication volontaire forte des enseignants, directeurs d'école et chefs d'établissements a favorisé le développement des projets ainsi que celle des équipes de circonscription
- Un partenariat fort avec la DAC s'est également concrétisé sur 2020 et 2021 avec des projets artistiques.
- Le partenariat renforcé avec la CAF en matière de financement a permis de compléter l'enveloppe du BOP prévue en 2021 afin de couvrir l'ensemble des séjours



Génération 2024

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 offrent une remarquable occasion de renforcer les liens entre le monde scolaire et le mouvement sportif.

Le programme mobilise la communauté éducative et les élèves autour de l'élan des Jeux pour mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes. Le sport en pratique, mais pas que : le sport en culture car son histoire est riche et universelle, mais aussi le sport à travers ses valeurs telles que le respect ou l'inclusion.

Ce programme est le fruit d'un travail mené en collaboration avec le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, le mouvement sportif, les fédérations du sport scolaire et universitaire et la communauté éducative.

FONDAMENTAUX

Un programme décliné en plusieurs dispositifs pour mettre plus de sport dans la vie de la Génération 2024 :

- Promouvoir l'activité physique et sportive et l'éducation physique et sportive, de la maternelle à l'université, avec une attention particulière pour les plus jeunes ;
- Utiliser le sport à des fins pédagogiques, dans différents champs disciplinaires, pour le plaisir d'apprendre ;
- Faire découvrir les sports olympiques et paralympiques et promouvoir les valeurs du sport, de l'Olympisme et du Paralympisme ;
- Utiliser le sport comme moteur d'engagement et de citoyenneté.

PARTENAIRES

Etablissements scolaires

Associations sportives

Fédérations sport scolaire

DÉCLINAISONS / MOTS CLÉS

Label Génération 2024 ∞ SOP : semaine olympique et paralympique

30mn d'activité par jour à l'école ∞ Impact 2024

La pédagogie en mouvement ∞ Classes olympiques

Maternelle
Elémentaire
Secondaire
Supérieur

Public

Scolaire
Périscolaire
Extrascolaire

Temps de l'enfant



Ce dispositif permet l'ouverture des projets vers des dynamiques culturelles pour établir un lien entre la pratique sportive et les valeurs qu'elle véhicule. Il est possible de mener des actions culturelles pour provoquer des rencontres entre le sport et l'art.

Par exemple

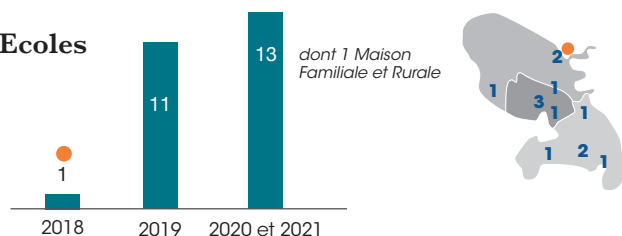
l'Olympiade culturelle organisée par Paris 2024 peut être déclinée au niveau local pour valoriser le patrimoine en organisant des manifestations sur ces lieux.



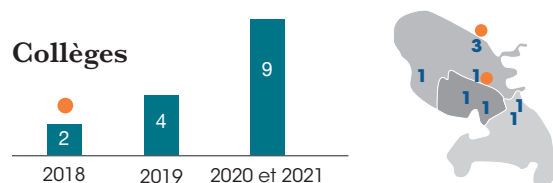
MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

Evolution du nombre d'établissements scolaires labellisés Secteur public / Chiffres cumulés

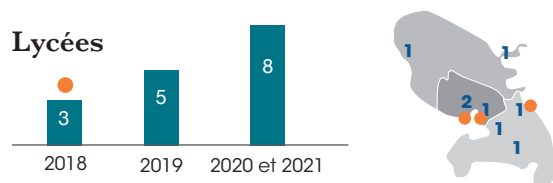
Ecoles



Collèges



Lycées



Labellisations sur l'ensemble des établissements scolaires :

- 13 lycées sur 31 (LGT / LPO)
- 9 collèges sur 53
- 13 écoles élémentaires sur 238

L'objectif ciblé était de toucher 20% des établissements dans chacun des niveaux. Le dispositif s'est élargi progressivement pour intégrer le maximum de jeunes scolarisés.

C'est ainsi qu'en 2020, il s'ouvre aux établissements de l'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, ...) et en 2022 aux établissements du secteur privé, à ceux du secteur médico-social (Instituts médico-éducatifs, Instituts d'éducation motrice, Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques, ...).

En 2021, année de la tenue des Jeux Olympiques de Tokyo 2020, 13 nouveaux établissements ont rejoint le dispositif, avec la labellisation du premier établissement du ministère de l'Agriculture la MFRO de Rivière-Pilote.

L'Université des Antilles est labellisée depuis janvier 2021.

30mn d'Activités Physiques Quotidiennes

Sur l'année scolaire 2021/2022, 97 écoles sur les 218 que compte l'Académie de Martinique se sont inscrites dans le dispositif, soit 44,5 % (rappel : objectif national = 50%)

BONNES PRATIQUES

A travailler / Besoins des retours sur les bonnes pratiques



Savoir Nager

La lutte contre les noyades et le développement de l'aisance aquatique sont des priorités de l'État en matière de prévention. Un ensemble d'actions, réglementaires et pédagogiques, a été défini pour que le plus grand nombre d'élèves apprennent à nager en sécurité. L'enseignement du « savoir-nager » et de la natation s'opère dans la perspective de la construction des compétences des programmes d'éducation physique et sportive au fil de la scolarité.

FONDAMENTAUX

L'objectif de cette politique est d'amener tous les enfants à savoir nager et ce, dans une démarche de continuité pédagogique tout au long des cycles de l'enfant. Elle s'articule autour de plusieurs phases :

- **“L'aisance aquatique” (4 - 6 ans) :** elle se pratique dans le temps scolaire (classes bleues) et dans le périscolaire et l'extrascolaire (stages bleus). L'acquisition de l'aisance aquatique passe par 3 paliers qui vont permettre une expérience positive de l'eau pour pouvoir poursuivre vers des activités aquatiques de loisirs, sportives ou de santé ;
- **Le “J'apprends à nager” (7 - 12 ans) :** il permet l'acquisition des techniques de nage et des compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau. Il est organisé sur les temps périscolaires et extrascolaires par les associations en lien avec les établissements scolaires. Une attestation du Savoir Nager Sécuritaire est délivrée à la fin du cycle.

PARTENAIRES

Services de l'Etat
Etablissements scolaires
Collectivités
Associations

Le financement de ces actions est possible dans le cadre d'un Appel à projets annuel territorial, sur une enveloppe dédiée de l'Agence Nationale du Sport.

DÉCLINAISONS / MOTS CLÉS

Plan de Prévention des noyades 🏊 **Rénovation des enseignements** 🏊 **Savoirs Fondamentaux**



Les modalités d'intervention sur l'aisance aquatique nécessitent la formation des intervenants afin d'adapter leur pédagogie et le matériel à un public très jeune pour lequel l'objectif à atteindre reste la capacité à assurer leur propre sécurité dans l'eau. Des fédérations et des associations sont soutenues par le Ministère des Sports pour proposer ces formations, tant aux éducateurs sportifs diplômés d'Etat, qu'aux enseignants et cadres de l'Education Nationale et aux parents accompagnants.

En Martinique, 2 formations “Encadrant Aisance Aquatique” ont été organisées :

- En décembre 2021 par la Ligue de Natation de Martinique en collaboration avec l'Institut ICARE : **16 personnes** dont 13 MNS et 3 professeurs des écoles. Parmi les MNS, 2 ont bénéficié de la formation “Instructeur Aisance Aquatique” afin de multiplier les formations sur le territoire.
- En mai 2022 par la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme en collaboration avec son Comité Départemental : **19 personnes** dont 13 MNS et 6 professeurs des écoles.

Maternelle
 Élémentaire
 Secondaire
 Supérieur

Public

Scolaire
 Périscolaire
 Extrascolaire

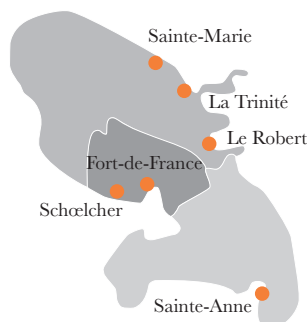
Temps de l'enfant

MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

Répartition territoriale

La répartition inégalitaire sur le territoire s'explique par deux raisons :

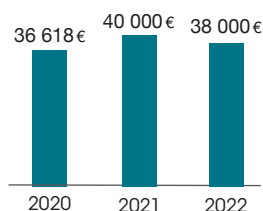
- la géographie des Quartiers prioritaires (Fort-de-France, Lamentin, Robert, Ste-Marie)
- le nombre d'associations partenaires impliquées dans les projets financés par l'ANS et leur lieu d'implantation



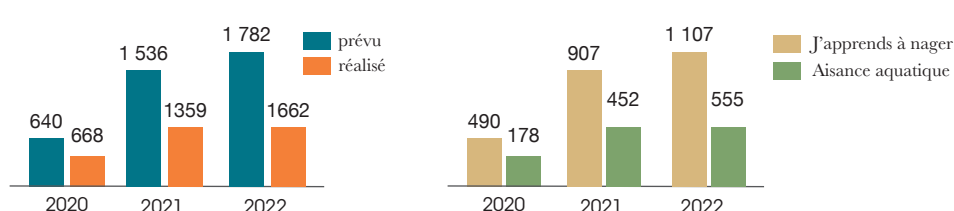
Mise à part La Trinité et Sainte-Anne, les 4 autres communes dans lesquelles ont lieu les actions et dans lesquelles sont scolarisés les enfants bénéficiaires, possèdent toutes des piscines municipales. Celles-ci permettent la pratique de la natation sur temps scolaire ou extra-scolaire.

Les actions ayant lieu en mer, sur des sites non agréés par l'Education Nationale, se sont déroulées sur le temps extra-scolaire uniquement. Les Classes Bleues qui ont eu lieu en mer, ont toujours été organisées sur un site agréé (Pointe Marin). Sur l'année scolaire 2021/2022, 9 Classes Bleues ont été organisées et ont concerné 128 enfants dans le cadre de l'Aisance Aquatique.

Evolution des crédits alloués par l'ANS



Evolution du nombre de bénéficiaires et répartition du réalisé



Les conditions sanitaires et le confinement long mis en place en Martinique jusqu'en mars 2022 ont eu pour conséquence le respect de protocoles sanitaires très contraignants en milieu scolaire et sportif et donc l'impossibilité de pratiquer la natation et le sauvetage côtier.

Equipements 🏊 11 piscines : 100% d'utilisation des créneaux proposés pour les scolaires
 🌊 4 sites agréés natation en mer : 6 sites de mer potentiels pourraient être ouverts

BONNES PRATIQUES

- Les actions mises en œuvre par les associations impliquées ont véritablement touché les publics éloignés de la pratique : quartiers Politique de la Ville, enfants scolarisés en REP+, enfants et jeunes porteurs de handicaps physiques et/ou mentaux (classes ULIS, jeunes suivis en Centre médico-psychologique).
- Pour un développement optimal des compétences attendues du "savoir nager", la Ville de Schoelcher propose dans le cadre d'une convention avec l'Académie de Martinique, aux élèves scolarisés de la Grande Section (maternelle) au CM2, un cursus adapté, varié et évolutif. Pour cela, ils articulent le développement des Classes Bleues, l'Aisance aquatique et le J'apprends à nager. Ils couvrent ainsi toutes les tranches d'âge de 5 à 11 ans et tous les niveaux d'apprentissage en mobilisant le dispositif le plus adapté.
- L'incitation à la poursuite en clubs de natation affiliés suite aux actions de Prévention de la Noyade est favorisée par la Ligue de Triathlon au travers d'une réduction du coût de l'inscription (prise en charge de la licence).
- L'intégration de ce dispositif spécifique "sport" dans un dispositif plus large (ex : Programme de Réussite Educative)
- Le transfert des acquis lors de l'apprentissage des fondamentaux en natation, vers la pratique d'activités nautiques en toute sécurité lève les freins d'accès à ces pratiques en milieu marin.



Savoir Rouler à Vélo

“Le Savoir Rouler à Vélo” (SRAV) permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l’entrée au collège .

Le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR) a adopté une mesure visant à “accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité”. L’opération “Savoir Rouler à Vélo” permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l’apprentissage et de la pratique du vélo en autonomie pour l’ensemble des enfants avant l’entrée au collège.

FONDAMENTAUX

Les objectifs du Savoir Rouler à vélo sont de permettre aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique.

L’attestation du “Savoir Rouler à vélo” est délivrée après la réalisation des 3 étapes / Blocs incontournables de cet apprentissage :

- **Savoir pédaler** : acquérir un bon équilibre et apprendre à conduire et piloter son vélo correctement (pédaler, tourner, freiner) ;
- **Savoir circuler** : savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d’une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route ;
- **Savoir Rouler à Vélo** : apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s’approprier les différents espaces de pratique, en situation réelle.

La mise en place de cette politique peut s’appuyer sur la formation des intervenants et le financement des interventions dans le cadre du programme “Génération Vélo” sous la forme d’Appels à projets. Des financements complémentaires sont également mobilisables (fonds européens, ...).

PARTENAIRES

Services de l’Etat

Préfecture (sécurité routière)

Etablissements scolaires

Collectivités

Associations

Professionnels du vélo

DÉCLINAISONS / MOTS CLÉS

Mobilité douce  Savoirs sportifs fondamentaux  Activité physique régulière



La sensibilisation aux enjeux de développement durable et de mobilité douce est un objectif partagé par cette politique publique.

La mobilité douce (déplacements non motorisés) produit des bénéfices nombreux pour l’individu et l’environnement : meilleure santé, augmentation de l’activité physique, réduction de la pollution et de la consommation d’énergies fossiles, ...

Intégrer le vélo dans les habitudes de déplacement des enfants grâce au SRAV contribue à les engager dans un mode de vie vertueux.

Cette Politique Educative tournée vers les enfants de moins de 11 ans est incluse dans un projet sociétal plus large porté par les “Plans Vélo 1 et 2”.

Maternelle
Elémentaire
Secondaire
Supérieur

Public

Scolaire
Périscolaire
Extrascolaire

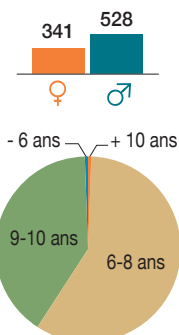
Temps de l’enfant

MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

Evolution du nombre de bénéficiaires

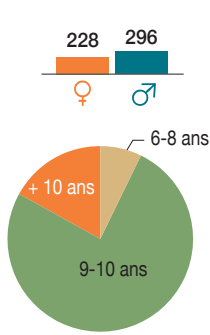
2019 / 2020

869 enfants



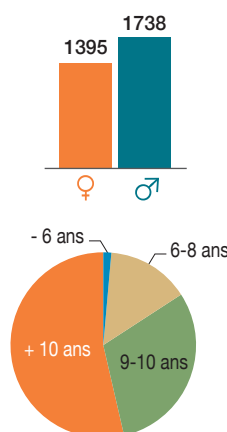
2020 / 2021

562 enfants



2021 / 2022

3173 enfants



Bloc 1 2 746 enfants
Bloc 1+2 2 263 enfants
Bloc 1+2+3 768 enfants

Le parcours complet d'un enfant nécessite son passage par les 3 blocs, du 1 au 3. 5 799 enfants ont bénéficié du dispositif depuis son démarrage, mais seulement 768 d'entre eux sont arrivés au bout du cycle d'apprentissage au 15/01/2023.



Nombre d'opérateurs

4 opérateurs impliqués sur le territoire depuis 2020 auxquels s'ajoutent **3 nouveaux opérateurs en 2022**.

L'arrivée de nouveaux opérateurs a eu un effet d'accélérateur sur la délivrance de la certification "SRV" suite au bloc 3 :

- 2020 : 16 attestations
- 2021 : 89 attestations
- 2022 : 663 attestations

Evolution du nombre de Blocs validés

2019 / 2020

Bloc 1 26 dont 3 extrascolaires
Bloc 2 3 extrascolaires
Bloc 3 1 extrascolaire

2020 / 2021

Bloc 1 10 dont 1 extrascolaire
Bloc 2 13 dont 2 extrascolaires
Bloc 3 5 dont 3 extrascolaire

2021 / 2022

Bloc 1 55 dont 3 extrascolaires
Bloc 2 59 dont 5 extrascolaires
Bloc 3 31 dont 5 extrascolaire et 1 périscolaire

BLOC 1 : SAVOIR PÉDALER

Objectif : maîtriser les fondamentaux du vélo / 2 à 5 heures en fonction du niveau des enfants. Il s'agira d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

BLOC 2 : SAVOIR CIRCULER

Objectif : pratiquer le vélo en milieu sécurisé / environ 3h. Il s'agira de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route.

BLOC 3 : SAVOIR ROULER

Objectif : circuler en situation réelle / 2 à 5 heures. Il s'agira d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique.

BONNES PRATIQUES

- Le fait de créer **les conditions de collaboration** entre l'association partenaire, l'établissement scolaire et la commune, assure la faisabilité du cycle complet pour les enfants. En effet, le Bloc 3 se déroulant à l'extérieur de l'école, il paraît nécessaire de baliser le parcours avec l'aide des agents municipaux comme a pu le faire l'Association Madinina Bikers avec la ville du Lamentin.
- Le déploiement du dispositif par l'USEP sur l'ensemble du territoire pendant le temps scolaire permet de toucher plus facilement les enfants ciblés. Les intervenants changent d'école chaque année pour **assurer une offre équitablement répartie**.
- La Ligue de Martinique de Triathlon fait **le choix d'intervenir sur les territoires carencés** notamment dans le Nord Atlantique.
- **Le cofinancement du dispositif** par les partenaires institutionnels (CTM, Collectivités, ANS, Fédérations) assure l'accès à tous les enfants au Savoir Rouler à Vélo que ce soit sur temps scolaire ou extrascolaire.

Section Sportive Scolaire

Sections Sportives Scolaires

Les sections sportives scolaires donnent à l'élève volontaire la possibilité de pratiquer davantage d'activité sportive, d'atteindre un bon niveau de pratique dans son sport de prédilection, et de concilier études et pratique sportive renforcées.

FONDAMENTAUX

Les sections sportives scolaires sont implantées dans les collèges et, en nombre plus restreint, dans les lycées. Elles sont ouvertes par les recteurs d'académie, au vu d'un dossier préalablement soumis à l'avis favorable du conseil d'administration de l'établissement. Toute ouverture de section sportive scolaire exige un partenariat avec une fédération sportive nationale ou avec ses structures déconcentrées.

Les élèves bénéficient au minimum de trois heures hebdomadaires d'entraînement, sans que soient, pour autant, négligés les programmes scolaires.

PARTENAIRES

Rectorat

Etablissements scolaires

*Associations
(ligues et clubs)*

DÉCLINAISONS / MOTS CLÉS

Projet d'établissement • Organisation du temps scolaire • Mixité des niveaux de classes
Formation des jeunes sportifs • Sensibilisation aux fonctions d'éducateur, dirigeant, juge



La circulaire du 20 avril 2020 a créé les sections d'excellence sportive (SES), nouveau dispositif scolaire permettant des aménagements de scolarité qui puissent répondre aux besoins des jeunes qui visent à terme à accéder au haut niveau et incorporer un pôle Espoir ou pôle France, structures pilotées par les fédérations sportives et inscrites dans les projets de performance fédéraux (PPF).

Les SES s'adressent donc à de jeunes sportifs déjà reconnus, repérés au niveau local ou régional, mais non encore inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau, Espoirs ou de partenaires d'entraînement.

Maternelle
Elémentaire
Secondaire
Supérieur

Public

Scolaire
Périscolaire
Extrascolaire

Temps de
l'enfant



MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nbre Collèges	26	26	24	24
dont en REP	15	14	14	14
en REP +	4	6	6	6
Nbre de sections	48	27	27	41
Nbre d'activités sportives différentes	20	19	18	18

Sur les 4 années scolaires étudiées, 31 collèges ont bénéficié de l'accord du Comité de Pilotage ad hoc pour mettre en place une ou plusieurs sections sportives scolaires dans leur établissement.

Parmi eux :

- 19 établissements ont organisé ces activités sur les 4 années, pour certains en partenariat avec des associations sportives ou des ligues/comités ;
- 12 établissements ont eu des sections sportives pendant 1 ou plusieurs années (soit 39% de turn-over).

On note que la part des collèges en zone d'Education Prioritaire ne fait qu'augmenter puisqu'ils représentent 73% des établissements en 2019/2020 et 83% en 2022/2023.

Les sections sportives sont réparties en catégories. Depuis 2021/2022, on voit apparaître la catégorie "Performance" qui s'ajoute aux 3 autres déjà existantes. En 2022/2023, la répartition est la suivante :

- 28 District
- 10 Compétition
- 1 Performance
- 2 Label régional

ACTIVITÉS SPORTIVES 2022/2023

Sports individuels

(acrogym, athlétisme, golf, gymnastique, natation)

Sports collectifs

(basket-ball, football, handball, rugby, volley-ball)

Sports d'opposition (escrime)

Sports de raquette

(badminton, tennis de table)

Sports de nature

(kayak, surf, voile, VTT)

BONNES PRATIQUES

- Existence de conventions formalisées et signées entre les établissements scolaires à l'origine de la création de la section sportive scolaires et le mouvement sportif (Associations sportives affiliées ou Ligues/Comités). Elles prévoient les modalités de fonctionnement et le cofinancement de la section sportive tout au long de l'année, et l'obligation pour les jeunes collégiens de se licencier et de participer aux compétitions scolaires (UNSS) et fédérales.

4. LES BONNES PRATIQUES

A partir des éléments d'analyse utilisés pour la présentation des différentes Politiques en Partie 1, et des retours de terrain sur les bonnes pratiques déjà mises en place en Martinique, nous vous proposons deux approches complémentaires.

- 1 - **L'articulation des Politiques Educatives sur un même territoire** : en optimisant le pilotage de celles-ci, il nous paraît envisageable de couvrir les 3 temps de l'enfant et du jeune et de créer une synergie partenariale.
- 2 - **La complémentarité des Politiques Educatives dans l'objectif de l'appropriation d'un savoir fondamental par l'enfant ou le jeune** : pour éviter d'opposer ou d'amalgamer des politiques tournées vers le même public, il nous paraît possible de créer les conditions favorables à la lisibilité de chacune d'entre elles en articulant l'ensemble des temps de l'enfant et du jeune pour obtenir l'acquisition de ces compétences.

Entrée Territoriale

La réflexion autour de cette entrée territoriale a pour objectif de valoriser les bonnes pratiques qui vont véritablement favoriser une couverture territoriale des temps de l'enfant autour d'un projet concerté, de qualité. Elle peut être étendue à la notion de "Bassin de vie" selon chaque réalité communale.

BONNES PRATIQUES EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE À GÉNÉRALISER

- Travail collaboratif existant entre les membres du Groupe d'Appui Départemental pour le PEDT / Plan mercredi
- Intégration de politique "sectorisée" au sein d'une politique plus large : impulsion et financement par la DAC d'actions culturelles intégrées dans les CLAS ou les Vacances Apprenantes
- Réunions de concertation fréquentes au niveau communal : travail collaboratif entre directeurs/trices d'accueils collectifs de mineurs dans le cadre du PEDT
- Inclusion des enfants en situation de handicap dans l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs mis en place par la mairie du Lamentin

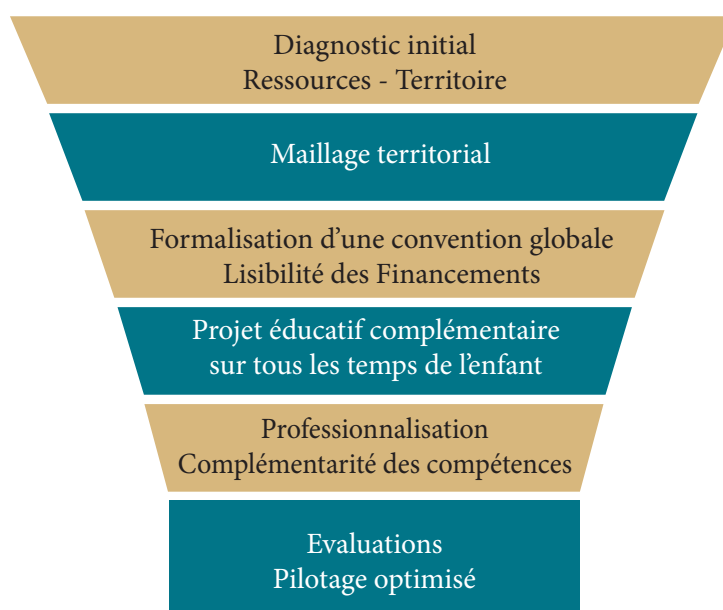
BONNES PRATIQUES EXISTANTES RELEVÉES PAR DES ÉTUDES AUTRES

- Enjeu sur la communication et la visibilité des aides financières
- Poursuite de la démarche "d'aller vers" les territoires ruraux
- Nécessité de faire connaître les outils existants pouvant être mobilisés par les Collectivités
- Renforcement de la prise en compte des autres Politiques Educatives pour une meilleure articulation du Plan mercredi et les autres projets du territoire
- Mutualisation à l'échelle inter-communale, des "bassins de vie"
- Attractivité des métiers et formation des animateurs
- Intégration des publics éloignés avec un soutien ciblé des acteurs de l'animation et des familles, formation des animateurs et information des familles
- Soutien méthodologique des GAD pour le PEDT Plan Mercredi pour obtenir des projets de qualité : soutien en ingénierie et méthodologie de projet

BONNES PRATIQUES PERMETTANT DE LEVER LES FREINS OBSERVÉS

- **Identification d'une cellule/commission** regroupant les acteurs institutionnels impliqués dans les Politiques Educatives pour décider / échanger / organiser sur les modalités de mise en œuvre de ces politiques, de soutien méthodologique des collectivités et du financement ad hoc.
- **Désignation du "pilote"** : nécessaire car sur le territoire il est important qu'un interlocuteur puisse avoir la lisibilité sur l'ensemble des politiques qui existent sur la commune et qui puisse mobiliser les acteurs les plus à même de répondre aux besoins du territoire pour créer une cohérence et une synergie. Cela pourrait permettre d'éviter la déperdition des informations et des moyens, et de construire un puzzle avec l'ensemble des pièces dans une vision d'ensemble à long terme.
(contre exemple : chaque politique éducative gérée par un service différent dans une collectivité, ce qui peut créer une logique de concurrence).
Le GAD pourrait avoir un rôle de formation de ces interlocuteurs et d'animation du réseau.
- **Lisibilité sur les financements sur plusieurs années** (3 ou 4 ans) : nécessaire car elle répond à un besoin d'assurance / de garantie pour :
 - la mise en place sur le long terme, pour la projection,
 - la recherche de cofinancements,
 - la budgétisation des actions.
 Elle pourrait prendre la forme d'une Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM).
- **Véritable diagnostic territorial** : homogénéisation des diagnostics et des évaluations par le GAD au travers d'un cahier des charges et l'accompagnement des porteurs de projets par un chargé de mission.

PILOTAGE TERRITORIAL



Entrée par les Savoirs Sportifs Fondamentaux

L'acquisition des savoirs fondamentaux est un des objectifs principaux des Politiques Publiques depuis plusieurs années : elles se déclinent dans le sport pour répondre à des nécessités de sécurité (Plan de Prévention des noyades) ou d'évolution des comportements dans le contexte de l'urgence climatique (Plan Vélo et Mobilités Actives). Il est intéressant pour leur déploiement optimal d'envisager l'ensemble des politiques favorisant leur acquisition et de les articuler pour atteindre l'objectif à l'entrée de l'enfant au collège.

BONNES PRATIQUES EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE À GÉNÉRALISER



- Liaison entre le dispositif Savoir Nager et les Politiques municipales d'apprentissage de la natation sur le primaire : ex. Classe Bleue en grande section de maternelle ou CP et démarrage de la natation scolaire à partir du CE1 au Marin.
- Réalisation de Classes Bleues sur sites agréés en mer (ex Le Marin).
- Présence des clubs affiliés dans les communes pour répondre aux Politiques des Fédérations Françaises de Natation ou de Triathlon et aux besoins des populations ou des collectivités
- Mobilisation par les associations sportives des financements complémentaires provenant de l'Agence Nationale du Sport et des Collectivités pour mettre en place leurs actions sur les temps scolaires et périscolaires.



- Le financement ouvert depuis 2022 pour les actions menées par les Collectivités (Génération Vélo)
- L'installation du Copil SRAV Martinique va permettre de fixer une trajectoire partagée sur cette Politique publique prioritaire du gouvernement (PPG)
- La professionnalisation des éducateurs sportifs référencés sur les 2 plateformes comme intervenants SRAV et Génération Vélo dynamise la mise en œuvre
- L'entrée dans le dispositif de la ligue de triathlon permet de diversifier l'approche des publics

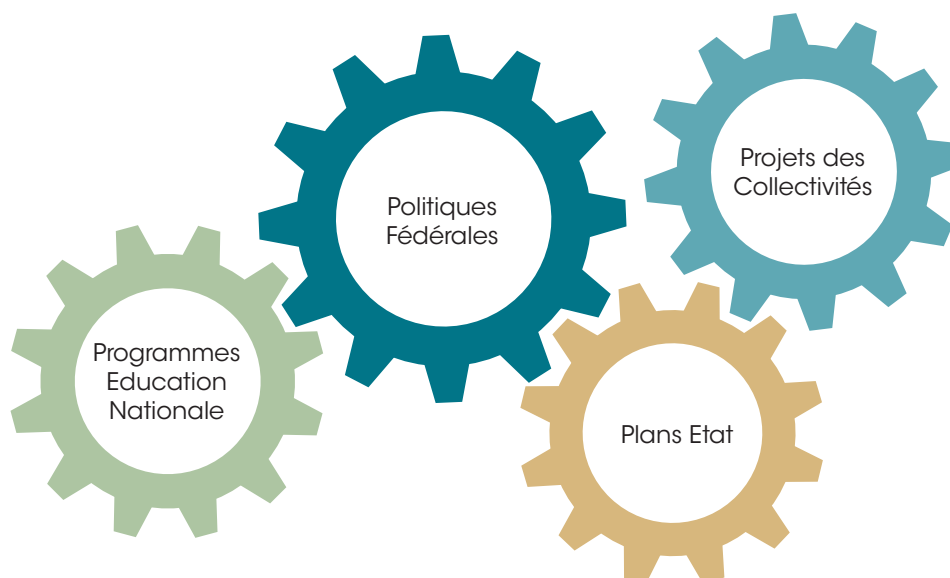
BONNES PRATIQUES EXISTANTES RELEVÉES PAR DES ÉTUDES AUTRES

A travailler / Besoins des bilans des réunions nationales sur les deux thématiques

BONNES PRATIQUES PERMETTANT DE LEVER LES FREINS OBSERVÉS

- **Elaboration de Conventions types** par les services de l'Education Nationale permettant la formalisation de la liaison souhaitée entre les établissements scolaires et les établissements sportives. Les conventions actuellement soumises par les associations sont rejetées par le rectorat. Cette formalisation met en avant l'implication directe et transparente des liens entre les partenaires, et permet la justification des financements perçus. Elle acte la réalité des passerelles souhaitées entre l'école et l'association.
- **Création des conditions de dialogue et de collaboration** entre les acteurs dans le cadre d'instances instituées : COPIL, Conférence Territoriale du Sport, ...
- **Mobilisation de Volontaires du Service Civique** sur les savoirs sportifs fondamentaux sur les 3 temps de l'enfant et du jeune au travers des dispositifs : Savoir Nager, Savoir Rouler à Vélo, 30 mn d'Activités Physiques Quotidiennes, 2h de sport au collège par semaine.
- **Montée en charge des Ligues comme têtes de réseaux** pour favoriser l'articulation de toutes les Politiques Educatives concernant spécifiquement leur activité.
- **Implication des Ligues/comités dont les fédérations sont des partenaires nationaux** sur ces Politiques afin de pouvoir compter localement sur des acteurs supplémentaires (UFOLEP, ...).
- **Implication des Collectivités sur les problématiques d'équipements sportifs ou d'aménagement du territoire** permettant la réalisation en toute sécurité de ces apprentissages : circuits labellisés SRAV pour le Bloc 3, agrément des sites de natation en mer, ...
- **Liaisons à mettre en œuvre entre les différents niveaux de classes** pour favoriser la continuité des apprentissages de la maternelle à la 6^{ème}.

ARTICULATION DES POLITIQUES SUR LES TEMPS DE L'ENFANT ET DU JEUNE





REMERCIEMENTS

Aux participants des Copil et Cotech de cette étude pour la qualité des échanges et leur implication.

A tous les acteurs institutionnels qui ont participé activement en nous fournissant les données nécessaires aux états des lieux et analyses.

- Pour la CAF : Mme Renard, Mr Leuly-Joncard, Mr Valmy
- Pour le Rectorat : Mme Barty, Mme Boudy, Mme Donatien, Mme Gau, Mme Luzier, Mr Marin, Mme Rondelé, Mme Varga, Mr Thiery
- Pour la DAC : Mme Huby
- Pour la DRAJES : Mr Arsène, Mme Dardanus, Mr Duclos
- Pour les fédérations sportives scolaires : Mr Calixte, Mr Lorsolo

Aux acteurs locaux (Collectivités et Associations) qui nous ont reçu lors des entretiens qualitatifs menés pour compléter l'analyse sur le PEDT / Plan Mercredi, sur les communes de :

- Le Lamentin
- Sainte-Luce
- Sainte-Marie

Retrouvez le document en téléchargement sur le site de la DRAJES Martinique

www.site.ac-martinique.fr/drajes



Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Agora 2 - Rond Point du Calendrier Lagunaire - Zac Etang Z'abricots
97264 FORT DE FRANCE Cedex - Tél. 0596 66 36 00 - Fax. 0596 66 36 01

Observatoire des Métiers et de l'Emploi
de la DRAJES Martinique - janvier 2023